



Rapport de projet

Bandes riveraines en santé à Lac-Simon

Lacs Simon, Barrière et Viceroy

Été 2015



Équipe de réalisation

Coordonnateur

Abdou Khadre Diagne

Recherche

Josianne Dion

Abdou Khadre Diagne

Rédaction

Josianne Dion

Abdou Khadre Diagne

Direction

Geneviève Gallerand

Mise en page

Josianne Dion

Partenaires financiers et municipaux

Municipalité de Lac-Simon

MRC de Papineau

MDDELCC

Table des matières

Liste des tableaux et figures.....	iv
Liste des acronymes.....	v
Introduction.....	1
Mise en contexte.....	2
La municipalité de Lac-Simon.....	3
Portrait des lacs.....	3
Lac Simon.....	3
Lac Barrière.....	3
Lac Viceroy.....	3
Réglementation municipale concernant la protection des bandes riveraines.....	4
Stratégie d'information et de communication.....	4
Analyse et bilan des résultats.....	5
Observations environnementales.....	9
Recommandations.....	9
Évaluation du travail.....	9
ANNEXE 1 : Fiche d'identification des terrains riverains.....	10
ANNEXE 2 : Dépliants distribués aux riverains.....	11

Liste des tableaux et figures

Figure 1 : Exemple d'une bande riveraine de type A (Lac-Simon, 2015).....	6
Figure 2 : Exemple d'une bande riveraine de type B (Lac-Simon, 2015).....	7
Figure 3 : Exemple d'une bande riveraine de type C (Lac-Simon, 2015).....	7
Figure 4: Types de bandes riveraines aux lacs Simon, Barrière et Viceroy en 2015.	8
Tableau 1 : Nombre de plans d'aménagement réalisés à la municipalité de Lac-Simon dans les 6 dernières années.	6

Liste des acronymes

OBV	Organisme de bassin versant
RPNS	Rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Introduction

Les lacs et cours d'eau du territoire québécois subissent diverses pressions anthropiques étant donné leur attrait auprès des citoyens. L'artificialisation des berges et des rives, l'augmentation et le développement des activités récréatives et de villégiatures exercent des pressions sur le milieu naturel qui affectent la qualité de la ressource eau et les écosystèmes aquatiques. De plus, une croissance excessive de plantes aquatiques et de cyanobactéries peut être considérée comme des symptômes liés à une eutrophisation accélérée des plans d'eau.

La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* appartient à la liste des outils développés par le gouvernement du Québec pour lutter contre l'artificialisation des rives, phénomène qui favorise un apport de nutriments vers les lacs et cours d'eau et qui accélère l'eutrophisation des lacs. Cette Politique guide les MRC et les municipalités dans la réglementation à adopter respectivement dans leurs schémas d'aménagement et leurs plans d'urbanisme pour protéger les plans d'eau de leur territoire. D'ailleurs, les municipalités de la MRC de Papineau doivent appliquer le Règlement numéro 104-2009 adopté en 2009, qui modifie le règlement de contrôle intérimaire adopté en 2006 "Dispositions applicables aux rives, au littoral et aux plaines inondables". Ce règlement a pour objectif de se conformer à la dernière version de la Politique gouvernementale et d'en préciser certaines dispositions.

Considérant que l'application réglementaire constitue un véritable défi pour les municipalités, l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) a mis sur pied en 2010, en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu, le projet Bandes riveraines en santé. Ce projet appuie les municipalités dans l'application de la réglementation puisqu'il offre un service de sensibilisation, de caractérisation et de réalisation de plans d'aménagement personnalisés de leur bande riveraine.

La participation soutenue des municipalités et des riverains lors des précédentes éditions du projet ont permis la poursuite de cette démarche en 2015 pour une sixième année. Les efforts concertés du gouvernement, des municipalités, des associations, des entreprises locales et des citoyens pour réaliser ce projet permettent d'améliorer et de maintenir la santé des lacs et cours d'eau de la zone de gestion de l'OBV RPNS.

Mise en contexte

Durant les mois de juin, juillet et août, la municipalité de Lac-Simon a fait appel à l'OBV RPNS pour effectuer des visites sur les propriétés riveraines du lac Simon, du lac Barrière et du lac Viceroy. Une spécialiste en environnement de l'OBV RPNS a donc réalisé une tournée des résidences ciblées. Son travail s'est divisé en quatre volets : la caractérisation des bandes riveraines, la réalisation de plans d'aménagement, le suivi de l'état de revégétalisation des bandes riveraines et la sensibilisation des riverains.

- ✓ Le *suivi des bandes riveraines* permet de constater l'effort de revégétalisation mis de l'avant par un riverain à qui un plan d'aménagement a été fourni dans les années précédentes ou un riverain ayant uniquement été sensibilisé par le passé. Cette étape s'effectue sur l'ensemble des propriétés ciblées par la municipalité. Le suivi comprend une prise de photo de la bande riveraine devant être revégétalisée et une caractérisation générale de l'état actuel de la bande riveraine à l'aide d'une fiche d'identification d'un terrain riverain (Annexe 1).
- ✓ La *caractérisation des bandes riveraines* à l'aide de la fiche d'identification est nécessaire à l'élaboration d'un plan d'aménagement et d'un suivi. Cette étape consiste à décrire l'état actuel des bandes riveraines, plus précisément, les espèces végétales présentes, l'ensoleillement de la propriété et son type de sol. Cette phase permet aussi de valider certains aspects de la réalisation du plan d'aménagement.
- ✓ Le *plan d'aménagement* est réalisé à l'aide de la caractérisation effectuée à l'étape précédente. Ce plan mentionne toutes les caractéristiques constatées durant la première étape, mais il indique également les distances et l'emplacement des bâtiments, les espèces végétales qui doivent être plantées et leur emplacement sur le terrain en question. Il est personnalisé, adapté et conforme à la réglementation municipale. Des photos des végétaux et une liste de pépinières sont également fournies avec le plan. Il est important de spécifier qu'un plan d'aménagement est réalisé seulement à la demande du riverain.
- ✓ La *sensibilisation*. Les riverains sont aussi sensibilisés quant à l'importance de conserver et d'entretenir une bande riveraine en santé pour préserver la qualité de la ressource eau et ses écosystèmes aquatiques. Deux dépliants différents leur sont distribués à ce sujet. Le premier concerne la réglementation municipale relative aux les bandes riveraines (Annexe 2) et ses fonctions écologiques. Le

second document propose une liste d'arbustes, d'herbacées et d'arbres adaptés aux rives des lacs et cours d'eau (Annexe 2) et vise à encourager la mise en terre de ces végétaux sur les rives.

Il est à noter que la municipalité de Lac-Simon participe au projet "Bandes riveraines en santé" pour une sixième année consécutive, et ce pour les mêmes trois lacs.

La municipalité de Lac-Simon

La municipalité de Lac-Simon a une superficie de 97 km² et compte 878 habitants permanents. On y trouve trois principaux lacs, soit le lac Simon, le lac Barrière et le lac Viceroy, tous prisés des villégiateurs.

Portrait des lacs

Lac Simon

D'une superficie de 28,5 km², avec des rives occupées par environ 900 riverains, ce lac est particulièrement apprécié des villégiateurs. La saison estivale est l'une des périodes les plus achalandées sur le lac. Cela engendre donc la présence d'un nombre important d'embarcations de tailles variables circulant sur le lac durant cette période. De plus, l'importance du développement immobilier dans le bassin versant du lac peut affecter les écosystèmes aquatiques et la qualité de l'eau.

Lac Barrière

D'une superficie de 3,31 km², 1100 habitants vivent au bord de ce lac. Quatre campings occupent également ses rives, lesquelles présentent un niveau de dégradation important. Les aménagements riverains sont en cause ainsi que l'utilisation des embarcations nautiques durant la saison estivale qui peuvent constituer un facteur notable d'érosion des berges. .

Lac Viceroy

Ce lac a préservé un caractère naturel en étant peu altéré par les 111 habitations se trouvant sur ses rives. Il est le plus petit des trois lacs, soit d'une superficie de 3,28 km². Le lac est partagé par trois municipalités : Montpellier, Lac-Simon et Ripon.

Réglementation municipale concernant la protection des bandes riveraines

Le règlement 435-2011 de la municipalité de Lac-Simon, adopté le 1^{er} avril 2010, concerne les dispositions applicables à la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et des milieux humides. Le règlement a pour but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments dans les cours d'eau.

Selon le règlement, la bande riveraine est "une bande de terrain au pourtour du lac qui s'étend de la ligne des hautes eaux vers l'intérieur des terres sur une profondeur de dix ou quinze mètres selon la topographie ou jusqu'à la limite de l'emprise d'un chemin cadastré à l'entrée en vigueur de ce règlement, s'il est à moins de dix ou quinze mètres, selon le cas".

Le règlement explique qu'un accès au lac est permis sur une largeur de cinq mètres. Cette même largeur s'applique autour des bâtiments. De plus, une marge de quatre mètres de distance est exigée lors de la construction d'un ouvrage à la limite de la bande riveraine pour en respecter son intégrité.

Un ajout dans le règlement spécifie que la ligne des hautes eaux est automatiquement fixée en haut de la plage si le terrain riverain en possède une. Dans le règlement précité, la municipalité mentionne que "lorsque la rive n'est plus à l'état naturel, le propriétaire d'un terrain doit procéder à la renaturalisation entière d'une bande de terrain sur une profondeur minimale de cinq mètres adjacente à la ligne des hautes eaux, et ce, sur toute la largeur du terrain".

Il est intéressant de mentionner que la municipalité offre un incitatif jusqu'à concurrence de 250\$ pour la renaturalisation des rives à chaque riverain qui effectue de la plantation.

Stratégie d'information et de communication

Avant de sillonner les propriétés riveraines, la municipalité a privilégié l'envoi d'un message de mobilisation par courriel pour informer les citoyens ciblés par le projet. Cette lettre a permis également d'informer les citoyens des dates auxquelles l'agente en environnement de l'OBV RPNS était disponible pour la prise rendez-vous pour les

visites terrain et/ou la demande d'un plan d'aménagement. L'agente en environnement a effectué le suivi des bandes riveraines et a pu rencontrer le propriétaire si ce dernier était présent lors de sa visite. Pour les citoyens n'ayant pas pris de rendez-vous, l'agente était en mesure de prendre rendez-vous sur place pour la réalisation d'un plan d'aménagement dans les semaines réservées à cet égard. De plus, une liste de riverains dressée par le directeur du service d'urbanisme et d'environnement de la municipalité de Lac-Simon a été remise à l'agente en environnement.

Analyse et bilan des résultats

Plan d'aménagement des bandes riveraines

À l'été 2015, 19 plans d'aménagement ont été réalisés dont 5 au lac Barrière et 14 au lac Simon. Ce nombre est plus élevé que l'année dernière en raison des avis de non-conformité transmis en début de saison 2015 aux riverains dont les bandes riveraines n'étaient pas conformes. Ces avis ont été envoyés suite aux caractérisations et suivis réalisés les années précédentes par les agents en environnement de l'OBV RPNS.

De plus, au début de l'été, une lettre d'information a été envoyée par la municipalité aux citoyens ciblés par le projet. Ceux-ci ont ensuite contactés l'OBV RPNS pour prendre rendez-vous avec l'agente en environnement soit pour recevoir un plan d'aménagement riverain ou des conseils sur les bonnes pratiques en bande riveraine.

Depuis 2010, la municipalité enregistre un bilan de 142 plans d'aménagement réalisés. Il est possible de consulter un des plans d'aménagement réalisé en 2015 à l'annexe 3.

Tableau 1 : Nombre de plans d'aménagement réalisés à la municipalité de Lac-Simon dans les 6 dernières années.

Année	Nombre de plans d'aménagement réalisés
2010	7
2011	20
2012	58
2013	29
2014	9
2015	19
TOTAL	142

Suivi et caractérisation des bandes riveraines

Cette année, le suivi des bandes riveraines visait à mesurer l'effort de revégétalisation des riverains pour se conformer à la réglementation municipale. En fonction des suivis effectués les années passées, 166 propriétés dont l'historique indiquait une mention de non-conformité de la bande riveraine ont pu être visitées. Les propriétaires ont alors reçu un avis d'infraction de la municipalité les informant de la situation non réglementaire relative à leur bande riveraine.

Lors des visites, l'état global pour chacune des bandes riveraines a été coté et des photos ont été prises. Un système de notation a également été utilisé afin d'indiquer plus précisément à la municipalité quels terrains visités s'avèrent être les plus problématiques et prioritaires en matière d'intervention à l'été 2015.

- Une note de A stipule que la bande riveraine est conforme et qu'il n'y a pas d'effort de revégétalisation à fournir ou que la situation a été corrigée.



Figure 1 : Exemple d'une bande riveraine de type A (Lac-Simon, 2015)

- Une note de B s'applique aux terrains dont l'effort de revégétalisation a été remarqué, et que la bande riveraine est en voie d'être conforme. Ce sont aussi les terrains dont une majorité de la rive est à l'état naturel, mais dont une partie est dégradée.



Figure 2 : Exemple d'une bande riveraine de type B (Lac-Simon, 2015)

- Une note de C est attribuée aux terrains dont la bande riveraine n'est aucunement végétalisée. Elle s'applique donc aux bandes riveraines n'ayant aucune plante, avec présence de matériaux inertes, et/ou avec uniquement des plantes ornementales faisant office de végétation sur la rive.



Figure 3 : Exemple d'une bande riveraine de type C (Lac-Simon, 2015)

La figure 4 rassemble les différents types d'aménagement des bandes riveraines pour les trois lacs visités. Les principales constatations tirées de cette figure et les remarques générales notées lors des suivis sont les suivantes :

- Les bandes riveraines sont fortement dégradées ou aménagées avec des plantes ornementales. En effet, 125 propriétés sur les 166 se voient accordées une note de C. Le gazon est coupé jusqu'à la rive et les plages sont entretenues. Ainsi, ce sont près de 75% des propriétés qui dérogent complètement à la réglementation en vigueur.
- Les murets ainsi que les enrochements sont fréquents et suscitent des inquiétudes auprès de certains riverains, car ils sont en train de s'effriter.

- Les plages modifiées sont très présentes et occupent de très grandes superficies.
- Il est possible de constater que 21 des 166 résidences visitées possèdent une bande riveraine conforme à la réglementation (rive naturelle, rive naturelle et renaturalisée et rive renaturalisée). Parmi les 166 visites de terrain, 20 d'entre elles satisfont en partie à la réglementation ou sont en voie de l'être (rive naturelle et dégradée/ornementale et rive renaturalisée et dégradée/ornementale).

Sur les 166 riverains, 38 ont été rencontrés et sensibilisés quant aux les bonnes pratiques à adopter afin que la bande riveraine soit conforme. De ces 38 citoyens, 19 ont demandé à recevoir un plan d'aménagement.

Les photos des terrains prises au cours de l'été 2015 sont compilées dans un classeur intitulé "Suivi BR photos LS 2015". Ces photos pourront être comparées avec celles prises les années passées. Puis, en dessous de chacune des photos est inscrit un commentaire accompagné d'une note A, B ou C.

Les fiches d'identification et de suivi qui ont permis de caractériser l'ensemble des 166 propriétés sont regroupées dans trois fichiers intitulés "Fiches de suivi BR LS 2015".

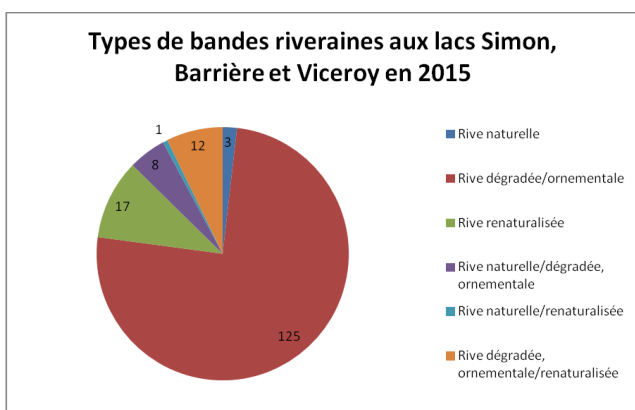


Figure 4: Types de bandes riveraines aux lacs Simon, Barrière et Viceroy en 2015.

Observations environnementales

Plusieurs citoyens constatent l'abondance accrue de bernaches du Canada sur le lac Simon et le lac Barrière et s'inquiètent des répercussions que les excréments de ces oiseaux peuvent engendrer sur la qualité de leur lac.

Aussi, selon les riverains, l'abondance des plages artificielles ne cesse de croître. Cela provoque la disparition des plages naturelles qui deviennent plus difficiles à identifier. Ces modifications des berges rendent plus ardue l'application réglementaire, en plus d'accentuer les apports de sédiments dans les lacs et de compromettre leur santé.

Recommandations

Il est suggéré à la municipalité de poursuivre ses efforts pour inciter les citoyens à respecter le règlement municipal sur la protection de la bande riveraine. Certains riverains sont bien informés, mais d'autres ne connaissent pas l'importance du maintien d'une bande riveraine végétalisée pour protéger l'eau et les écosystèmes.

Le projet "Bandes riveraines en santé" constitue une approche complémentaire à l'approche réglementaire visant à corriger les bandes riveraines dégradées. Ainsi, il est recommandé de poursuivre l'accompagnement des riverains dans leurs efforts pour revégétaliser leur terrain situé en bande riveraine. Il est aussi proposé à la municipalité de poursuivre le suivi des lacs à l'aide d'un fichier comparatif regroupant les photos prises au fil des ans. De plus, comme des avis d'infraction ont été acheminés aux citoyens cette année, il a été remarqué qu'il y a eu une meilleure implication de leur part dans la démarche. Cette formule devrait donc être poursuivie dans les années à venir.

Évaluation du travail

Le travail sur le terrain s'est bien déroulé. La plupart des riverains connaissent le règlement sur la protection des rives et la démarche de la municipalité avec l'OBV RPNS. Rencontrer et échanger sur la protection des bandes riveraines et de la réglementation avec les riverains est une opportunité pour ces derniers de poser plusieurs questions à l'agente en environnement et d'en apprendre beaucoup. En outre, certains résidents ont mentionné un intérêt pour être tenus informés des résultats et des constats du projet.

ANNEXE 1 : Fiche d'identification des terrains riverains

FICHE D'IDENTIFICATION DES TERRAINS RIVERAINS

Observateur (s) : _____		Date : _____	
Nom du lac : _____		Téléphone : _____	
Courriel : _____			
Nom du propriétaire : _____			
Adresse : _____			
Type de résident :	<input type="checkbox"/> Saisonnier	Le propriétaire a été rencontré :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Permanent	Désire un plan d'aménagement :	<input type="checkbox"/>

Photo(s):

Végétation de la rive

- Bande riveraine absente (0 m)
- Bande riveraine partielle : continue sur _____ m

Composition de la BR (% de recouvrement)

- Rive naturelle (herbacées, arbustes, arbres) :
- Rive dégradée (matériaux inertes) :
- Rive ornementale (gazon, plantes non-indigènes) :
- Rive renaturalisée :

RECENSEMENT DES STRUCTURES EN BORDURE DE LAC

Structure	Existence	Commentaires
Enrochement		
Muret de pierre		
Muret de bois		
Muret de ciment		
Quai		
Abri à bateau		
Patio		
Cabanon		
Descente d'embarcation		
Plage		
Accès au lac (5 m)		
Chalet		
Autre(s)		

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU TERRAIN

Type de sol : Sableux Argileux Janique L_heux Au

Ensoleillement : Plein soleil eil-Ombre O

Humidité : Sec Frais Imide bmpé

% de terrain boisé :

COMMENTAIRES

ANNEXE 2 : Dépliants distribués aux riverains

